



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Diversité des expressions culturelles

2.EXT.IGC

Distribution limitée

CE/09/2.EXT.IGC/208/6

Paris, le 5 février 2009

Original : français

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Deuxième session extraordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO
23 - 25 mars 2009

Point 6 de l'ordre du jour provisoire : Options de levée de fonds pour
le Fonds international pour la diversité culturelle

Par sa décision 2.IGC 9, le Comité intergouvernemental, a inscrit à l'ordre du jour de sa deuxième session ordinaire, l'examen des options de levée de fonds pour le Fonds international pour la diversité culturelle.

Décision requise : paragraphe 8

1. Le Comité intergouvernemental pour la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommé « le Comité »), a demandé au Secrétariat, lors de sa première session extraordinaire, d'organiser, avec un financement extrabudgétaire, si disponible, des consultations informelles avec les Parties, des experts, des entreprises et des bailleurs de fonds, en vue d'identifier des sources éventuelles de financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ci-après dénommé « le Fonds ».
2. Suite à cette demande, le Secrétariat a initié une réflexion en vue de l'organisation d'une réunion d'échanges sur le thème: Levée de fonds. L'objectif de cette réunion serait de présenter des expériences probantes et de lancer la réflexion au sein du Comité afin de définir une stratégie de levée de fonds en faveur du Fonds. Des organisations ont été identifiées sur la base d'expériences réussies dans le domaine de la levée de fonds, en qualité de bénéficiaires et de contributeurs, et un programme a été préparé. Une lettre a été envoyée aux Parties le 6 novembre 2008 lançant un appel à des contributions financières afin d'organiser cette session d'échanges.
3. Lors de sa deuxième session ordinaire, par sa Décision 2.IGC 7, le Comité a réaffirmé la nécessité de mettre en place une stratégie de levée de fonds compte tenu du caractère volontaire des contributions au Fonds. Cette stratégie viendrait accompagner les orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds adoptées par le Comité.
4. La délégation du Brésil a informé le Comité de son intention de contribuer au financement de l'organisation de la réunion prévue par le Secrétariat, qui devrait avoir lieu avant la deuxième session extraordinaire du Comité.
5. Le Comité a alors décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa deuxième session extraordinaire un point intitulé « examen d'options de levée de fonds pour le Fonds, y compris des mécanismes de financement novateurs ».
6. La réunion intitulée « Levée de fonds : défis et opportunités » est prévue le 5 mars 2009 à Paris, de 10h00 à 13h00 en Salle XII, au Siège de l'UNESCO.
7. Le compte rendu de cette réunion fera l'objet d'un **addendum** au présent document.
8. Sur cette base, le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 2.EXT.IGC 6

Le Comité,

1. Ayant examiné le document CE/09/2.EXT.IGC/208/6
2. Demande au Secrétariat de poursuivre la réflexion sur le thème de la Levée de fonds en faveur du Fonds international pour la diversité culturelle et de préparer un document d'information à ce sujet pour la deuxième session ordinaire de la Conférence des Parties.